



Fédération de volleyball du Québec  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000, succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
Tél. : (514) 252-3065 Téléc. : (514) 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca



Montréal, le 17 février 2010

## **Temple de la renommée du volleyball québécois 2010 Cadre de présentation des dossiers de candidature**

Tout club, toute association régionale ou toute personne peut présenter une candidature. Le dossier de la personne présentée peut inclure les documents suivants sans toutefois s'y limiter :

1. Curriculum vitæ à jour,
2. Articles de journaux,
3. Tout autre document pertinent.

Le dossier devra inclure les informations suivantes :

1. Nom et prénom,
2. Coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique et adresse postale),
3. *Photo récente,*
4. *Photo de la personne lors de sa période d'activité,*
5. Catégorie de la candidature : bâtisseur ou athlète,
6. Description des accomplissements,
7. Période de rayonnement,
8. Toute autre information pertinente à son implication en volleyball.

Le club, l'association régionale ou la personne qui présente le dossier de candidature doit fournir les coordonnées suivantes à la Fédération

1. Nom et prénom,
2. Numéro de téléphone,
3. Adresse électronique.

### **Critères d'admissibilité**

1. Seuls les athlètes ou bâtisseurs canadiens, nés au Québec ou ayant vécu au Québec durant la majeure partie de leur carrière ou implication sont admissibles;
2. Les candidatures d'athlètes ne seront recevables qu'après un délai de trois (3) ans suivant la fin de leur carrière sportive de haut niveau. Ce délai pourra être raccourci exceptionnellement dans le cas d'un exploit remarquable telle une médaille aux Jeux olympiques ou au Championnat du monde;
3. Pour être admissible, un athlète devra s'être distingué sur la scène internationale ou nationale;
4. Pour être admissible, un bâtisseur devra avoir été impliqué *pendant un minimum de dix (10) ans* sur le plan international, national, provincial ou régional;
5. Les personnes peuvent être intronisées à titre posthume.
6. *La période d'admissibilité des candidatures déposées est de cinq (5) ans. Ainsi, tout dossier de candidature reçu, mais non retenu par le comité, sera automatiquement reporté l'année suivante et considéré par le comité de sélection. Si la candidature n'est*



Fédération de volleyball du Québec  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000, succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
Tél. : (514) 252-3065 Téléc. : (514) 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca



*pas retenue à l'intérieur de cette période de cinq (5) ans, le comité de sélection pourra demander à la personne qui a soumis le dossier d'actualiser ou de retirer la candidature.*

**Date limite d'envoi du dossier de candidature : 21 mars 2010.**

La Fédération prévoit l'intronisation d'un à trois nouveaux membres lors de son gala annuel qui aura lieu le samedi 5 juin à Trois-Rivières à l'occasion des rencontres annuelles. L'endroit où se tiendra le souper gala sera confirmé plus tard au début mars sur le site de la Fédération (<http://www.volleyball.qc.ca>).

Tout dossier de candidature doit être envoyé avant la date limite susmentionnée à Anne-Marie Lemieux par courriel à [amlemieux@volleyball.qc.ca](mailto:amlemieux@volleyball.qc.ca), par télécopieur au (514) 252-3176 ou par la poste à l'adresse inscrite dans l'en-tête.